

# La coordination petite enfance

C'est le service de référence pour l'information et les conseils à donner aux familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

## Les différents modes de garde

Plusieurs modes d'accueil sont proposés, selon le besoin et la situation de la famille :

- Accueil collectif régulier (temps plein ou partiel avec contrat établi)
- Accueil collectif occasionnel (à la demi-journée ou en journée)
- Accueil familial chez un(e) Assistant(e) Maternel(le) (AM) agréé et rattaché à la crèche familiale de la ville ou bien chez un(e) Assistant(e) Maternel(le) Indépendant(e) (AMI) de la commune
- Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP)

## Fermetures

- **Micro-crèche** : fermeture du 17/07 au 15/08 inclus (ouverture le 16/08)
- **Crèche Mazarin** : fermeture du 17/07 au 04/08 inclus (ouverture le 07/08)
- **Maison de la Petite Enfance** : du 31/07 au 18/08 inclus (ouverture le 21/08)
- **Crèche familiale** : du 31/07 au 18/08 inclus (ouverture le 21/08)
- **Relais Petite Enfance** : du 17/07 au 21/07 et du 31/07 au 11/08

Les modes d'accueil collectif

- Le multi-accueil Mazarin (Chilly nord) : il propose 30 places pour les petits de 18 mois et +  
57, avenue Mazarin – Tél.: [01 69 09 08 02](tel:0169090802) – [creche.mazarin@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:creche.mazarin@ville-chilly-mazarin.fr) – Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Le multi-accueil Maison de la Petite Enfance (Chilly-Sud) : il offre 72 places pour les tout-petits dès la fin du congé maternité.  
2-4, rue des Tilleuls – Tél.: [01 69 10 21 30](tel:0169102130) – [mpe.enfance@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:mpe.enfance@ville-chilly-mazarin.fr) – Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h
- La micro-crèche du château (Chilly nord) : elle peut accueillir 10 tout-petits dès la fin du congé maternité.  
35, domaine du Château – Tél.: [01 69 10 06 20](tel:0169100620) – [creche.mazarin@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:creche.mazarin@ville-chilly-mazarin.fr) – Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- La crèche hospitalière de Longjumeau : elle accepte 5 enfants pour répondre aux besoins des familles travaillant sur des horaires atypiques.  
Impasse Calmette – Tél.: [01 64 54 34 25](tel:0164543425) – Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 21h30

## Les modes d'accueil familial

- La crèche familiale (bureaux)  
12, rue François Mouthon – Tél.: [01 60 49 19 53](tel:0160491953) – [creche.familiale@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:creche.familiale@ville-chilly-mazarin.fr) – Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Des assistants maternels agréés travaillent à leur domicile et sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire (puériculture, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, médecin) pour les accompagner dans leurs pratiques professionnelles.
- Le Relais Petite Enfance (RPE)  
2-4, rue des Tilleuls – Tél.: [01 60 49 06 61](tel:0160490661) / [06 83 18 90 15](tel:0683189015) – [rpe@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:rpe@ville-chilly-mazarin.fr)  
Lieu gratuit d'accueil, d'information et

d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Inscriptions et aides financières

## Les inscriptions

Elles se font au Guichet unique de la Cité administrative ou directement en ligne via le formulaire ci-contre.

Ce formulaire doit ensuite être envoyé :

- soit par courriel à [coordination.enfance@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:coordination.enfance@ville-chilly-mazarin.fr)
- soit par voie postale à : Coordination Petite Enfance – Cité administrative – 31, avenue Pierre Brossolette – 91380 Chilly-Mazarin

Aucune démarche ne peut être faite auprès des structures d'accueil. Pour toute information complémentaire, contacter le service via le formulaire de contact ci-contre.

Attention : à la naissance de votre enfant, n'oubliez pas de confirmer votre demande de place et de fournir un acte de naissance ou la photocopie du livret de famille sur lequel figure le bébé.

## Les aides financières

La ville propose une aide pour les familles qui emploient un(e) Assistant(e) Maternel(le) Indépendant(e) (AMI). Le règlement pour l'attribution de cette aide est disponible au Guichet unique de la Cité administrative ou au Point d'Accueil Municipal, rue de Gravigny.

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) – 1-3, espace Alexis Trinquet – 91000 Évry

Elle reçoit sur rendez-vous par le biais du site internet, [rubrique prendre RDV](#) ou via la plateforme téléphonique. Tél.:

[0810 25 91 10](tel:0810259110)

Toutes les aides sont sur : [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

Les partenaires

- [Le service départemental de Protection Maternelle Infantile \(PMI\)](#)  
6-8, rue Ollivier-Beauregard – Tél.: [01 60 92 10 00](tel:0160921000)  
Il s'agit d'un service de santé publique où l'on peut se rendre pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour recevoir conseils et soins médicaux.
- [La Maison Départementale des Solidarités \(MDS\)](#)  
4, avenue de France – 91300 Massy – Tél.: [01 69 75 12 40](tel:0169751240)  
Au sein des MDS, il est possible d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil : assistant(e) maternel(le) indépendant(e), crèche collective, halte garderie, multi-accueil, micro crèche, jardin d'enfants, jardin d'éveil, maison d'assistantes maternelles et crèche familiale. Toutes les informations utiles sur les métiers d'assistant(e) maternel(le) et d'assistant(e) familial(e) ainsi que les dossiers de candidature pour exercer ces professions y sont disponibles.
- L'association **2 Amis**  
17, rue Pierre Brossolette – Tél.: [01 69 34 38 86](tel:0169343886) / [06 63 74 12 40](tel:0663741240)  
Elle permet aux assistant(e)s maternel(le)s de se regrouper, dans une salle communale dédiée, afin d'organiser des ateliers adaptés aux enfants.
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)  
espace Mandela, rue de la Fontaine Augère – Tél.: [01 60 19 49 79](tel:0160194979) – [espace.mandela@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:espace.mandela@ville-chilly-mazarin.fr) -  
Ouvert uniquement le lundi de 9h15 à 11h15, en période scolaire  
Ce LAEP **À petits pas** est un lieu de rencontre, d'écoute et d'échanges qui accueille, de manière libre et sans

inscription préalable, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cet espace est adapté à l'accueil de jeunes enfants. Il constitue un site de jeux libre pour les enfants et un lieu de parole pour les adultes.

▪ L'association **KiFéKoi**

25, rue Pasteur 91380, Chilly-Mazarin – Tél : [06 95 94 91 34](tel:0695949134) / [contact.kifekoi@gmail.com](mailto:contact.kifekoi@gmail.com)

Accueil Parents/enfants le mercredi et le samedi de 14h à 18h : création de Matinées des Jeunes Parents, temps d'accueil et de partage autour de la parentalité (création d'ateliers, ciné-débat, causeries, conférences autour de thèmes liés à la parentalité, avec divers partenaires, projet de jardin partagé « Ki Plant' Koi » en pied de résidence

## Devenir assistante maternelle

La demande d'agrément est à faire à la [Maison Départementale des Solidarités \(MDS\)](#).

Il est ensuite délivré après 1 ou 2 visites de puéricultrices ayant vérifié l'aptitude à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant. Après l'obtention de l'agrément, une formation de 80 heures sur le développement de l'enfant est obligatoire, en plus d'une formation de 12 heures aux premiers secours. Ensuite, l'accueil est enfants est possible en tant qu'indépendante, ou bien en tant qu'assistante maternelle en crèche familiale (recrutement par la Ville).

Dans les 2 cas, une formation complémentaire de 40 heures sur le développement et les besoins de l'enfant est obligatoire après 2 ans d'exercice.

La ville recrute, n'hésitez pas à déposer votre candidature. [Plus d'infos](#)

# Contact

**Coordination Petite Enfance**

**Cité administrative**

**31 avenue Pierre-Brossolette**

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

## En savoir +

[Formulaire d'inscription](#)

[La caisse d'allocations familiales \(CAF\)](#)

[Monenfant.fr](http://Monenfant.fr)